

ABONNEMENT.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8
 Hors du Département.
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 18

ECHO DE L'OUEST

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez tous les Libraires.

DIEU ET LA FRANCE.

On s'abonne
 Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

LE SUPPLICE DES HONNÊTES GENS.

Bien que nous ne partagions pas complètement les idées de notre confrère du *Figaro*, M. Saint-Genest, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un remarquable article qu'il vient de faire paraître, et dans lequel s'offre un tableau trop réel de la situation :

« La France est en état de révolution, » nous a dit le chef du pouvoir.

Cela est vrai. Il s'agit aujourd'hui d'oublier les principes du passé et de s'instruire à la morale nouvelle ! Dieu merci ! les leçons nous viennent de tous les points de la France, et voilà le régime de Septembre qui déjà porte ses fruits !

Les magistrats de Caluire, convaincus de pillage, viennent d'être replacés triomphalement sur leurs sièges par le peuple souverain.

Les hommes qui avaient insulté l'Assemblée, ceux qui venaient d'outrager l'armée française, ont été acquittés par un verdict non moins souverain.

Instruisez-vous donc, générations nouvelles ! *Et nunc intelligite!*... Et, selon la parole de Bossuet, Septembre vous instruit non-seulement par des discours, mais encore par des effets et des exemples ! Sachez bien ce qui est permis aujourd'hui : il est permis, en un jour d'émeute, de piller la propriété d'autrui ; et, tous les jours, il est permis d'outrager l'armée de la France.

On peut appeler nos généraux des *imbéciles du Cirque Franconi* ; on peut dire que tant que les héros de Frœschwiller n'auront pas été dégradés, la France ne se relèvera pas ! Cela est permis. C'est la chose jugée. Et, ce qui n'est pas permis, c'est de protester contre ces arrêts souverains. Dans ces procès célèbres, les défenseurs ont eu le droit d'invoquer l'intimité des feuilles révolutionnaires avec les ministres qui nous gouvernent ; ils ont pu démontrer, qu'à travers certains écarts de langage, elles représentaient véritablement les principes des hommes de Septembre et du conseil municipal de Paris... Il n'y a pas de critique à faire : « Nous sommes en état de révolution. »

Néanmoins, il faut l'avouer, une chose

ne se peut comprendre : c'est qu'au milieu de ce chaos, de ce débordement de licence et de cette démagogie officielle, tout-à-coup, le pouvoir choisisse, comme au hasard, un homme ou un journal pour le frapper sans raison.

Cela est regrettable, car alors tout le monde se regarde et se dit : Pourquoi celui-là ? Voilà un an qu'à travers la France, la presse révolutionnaire proclame le mépris de la religion et des lois, en exaltant tous les forfaits de la Commune. *Le gouvernement l'a partout toléré.* Peu à peu, l'esprit s'est habitué à ces scandales, le peuple a perdu le sens moral, le bien et le mal ont roulé confondus ; et, les uns comme les autres, nous avons fini par ne plus rien distinguer...

Puis, soudain, on apprend qu'une feuille est traduite devant le jury ! On lit avidement l'article incriminé... On n'y trouve rien de plus que la veille, il ne dit rien de plus que les autres.

Pourquoi donc cette rigueur ? que s'est-il passé ? Jette-t-on ces feuilles pêle-mêle, et laisse-t-on au sort à désigner la victime ?

Naturellement, le jury, qui ne comprend pas, acquitte tout de suite, et il a singulièrement raison : car, voyant chaque jour ce débordement d'outrages contre tout ce qui doit être respecté, le jury, qui a un sentiment vrai de la justice, se dit : « Pourquoi persécuter cette feuille ? C'est donc une haine privée ? Je ne veux pas m'en faire le complice ! »

De même, pour les citoyens de Caluire, qui ont voulu réhabiliter des magistrats injustement frappés. Ils ont pillé un couvent et violé la loi, disait le tribunal... Mais, aujourd'hui, comptez donc ceux de nos fonctionnaires qui, un certain jour, ne l'ont pas violée ?

Qui peut dire, à cette heure, où est la loi, où est le droit ?...

Ce n'est donc plus le scandale qui me révolte, mais je voudrais comprendre, et véritablement on ne vit que dans les surprises.

Le *Radical* est supprimé, me dit-on, hier. — Comment ! le *Radical* est supprimé ? Mais l'état de siège règne donc toujours à Paris ?... Ah ! c'est vrai : nous l'avions tous oublié !... Et on se regarde avec stupeur...

L'état de siège !... Mais, alors, tout ce qui s'est fait, tout ce qui s'est dit depuis un

an avait donc l'autorisation du pouvoir ? Ainsi, quand les journaux comparaient *Blanqui à Jésus-Christ et nos généraux à Judas* ; quand ils disaient qu'à l'exception de Cluseret et de Rossel, tous les officiers de l'armée étaient des traîtres ou des lâches, l'autorité le trouvait bon ?...

Ainsi les ministres de septembre forçaient le gouverneur de Paris, ce général si digne du respect et de l'admiration de tous, à couvrir de son épée et de son honorabilité toutes les infamies révolutionnaires.

Mais pourquoi frapper cet infortuné *Radical* ? Qu'a-t-il fait de plus que ses complices de Paris et de province ? et qu'a-t-il fait de plus aujourd'hui qu'hier ?

Alors les habiles s'approchent et vous expliquent que cela rentre dans le système d'équilibre de M. Thiers ; que c'est un petit coup de balancier donné du côté gauche, pour faire plaisir à la droite, en attendant qu'on se rapproche des centres !...

Balancier ! système d'équilibre !... Ah ! mon Dieu ! Et pendant ce temps, la France se décompose ; le peuple perd le peu qui lui restait des notions du droit et de la loi ; le flot monte, les vents s'élèvent... et les hommes du pouvoir s'imaginent qu'après avoir laissé s'effondrer toutes les digues les unes après les autres, il suffira d'un barrage élevé dans un coin pour arrêter la tempête !

Je ne connais pas de spectacle plus lamentable, car il me semble voir un travail d'insensés. Voulang faire si peu, ne faites donc rien, ce sera plus digne, et vous n'en serez pas plus vite emportés !

Pourquoi frapper un journal, un conseiller, un magistrat, puisque la France entière est en état de révolution, et que telle est votre volonté souveraine ; au milieu de ce chaos et de cette démagogie, pourquoi donc choisir ?

Mais marchez donc, révolutionnaires !... Ah ! je vous croyais plus d'audace ! Vous êtes l'Océan, et vous voyez bien quelles misérables digues on élève devant vous.

Déjà vous aviez la force, aujourd'hui vous avez le droit ! le suffrage souverain vient de déclarer que le vol n'était pas un crime ; et que, quand on avait pillé, c'était même un titre aux suffrages de ses concitoyens pour devenir les premiers magistrats de la cité !

Et la justice souveraine vient de consacrer le droit d'insultes à l'armée de la France.

Les héros de Frœschwiller et de Gravelotte ne sont plus que des généraux du Cirque, lâches et imbéciles ! Insultez-les donc, insultez-les partout ; c'est la chose jugée ; M. le président nous l'a dit : « Nous sommes en état de révolution ! »

Pauvre France ! Quelle épouvantable situation ! Lorsqu'on tient une plume et qu'on n'est pas aveuglé par les illusions de l'esprit de parti, il y a des heures véritablement douloureuses pour celui qui ne cherche que le salut de son pays !

Quant à moi, je l'avoue, je reste parfois à songer, me disant : Eh bien ! que faire ? que dire ? quels conseils donner ?

Il n'y a plus d'illusions possibles. Je vois que lentement et partout notre pauvre France s'en va en décomposition ! Je vois les populations abandonnées aux préfets de septembre, aux magistrats de l'émeute et aux municipalités de pillards, tomber peu à peu dans l'épouvante ou le découragement !... Fatalement, l'œuvre de démoralisation s'accomplit !...

Ainsi qu'il arrive toujours, les honnêtes gens craintifs et irrésolus, ne se sentant plus soutenus par le pouvoir, disparaissent sans bruit de la scène, pour laisser la place aux audacieux, aux révolutionnaires et aux coquins !

Je vois ces choses, et je me dis encore : Que faire ?... rien !... absolument rien !... Jamais on n'a été écartelé de la sorte !

D'un côté, un vieillard qui a vaincu la Commune, qui a sauvé notre armée, qui, en ce moment même, délivre notre territoire... merveilleuse intelligence, patriotisme au-dessus de tout soupçon. Et de l'autre, cet abîme où il nous conduit !... car c'est là qu'il nous mène !... car, chaque jour nous rapproche du gouffre révolutionnaire.

Mais, alors, il faut l'arrêter, lui arracher les rênes !... renversons-le du char !...

Oui ! si nous le renversons, au lieu de marcher lentement vers le gouffre, nous y serons précipités de suite !... C'est une vision d'Edgard Poë ! Marche, marche ! il faut marcher, il faut le suivre !

Et déjà, on entend le bruit de l'abîme ; et déjà, l'épouvante règne dans les rangs ! Moi-même, que Dieu me pardonne, il y a des

7
Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.
 LES
FAUCHEURS
 DE LA MORT,
 Par **Al. DE LAMOTHE.**
 CHAPITRE II.
 LES FAUCHEURS DE LA PILIKA.
 (Suite.)
 La faux sur l'épaule, les montagnards se dirigeaient vers les charrettes.
 — Un moment, enfants, cria Kirposky, voici quelqu'un qui voudrait entendre vos chansons. Demeurez ici, et toi, Stiépan, reprends ta balalaïka.
 Les Gorals obéirent.
 — Quelle chanson désire le maître ? demanda Ivan, le chef des faucheurs.

— Chantez ce qui vous plaira.
 Ivan se rapprocha du chanteur, occupé à accorder son instrument :
 — Prends garde, lui dit-il à l'oreille, c'est un allemand.
 Le jeune homme ne répondit pas, mais il cracha par terre d'un air de dégoût.
 Pour les Polonais, un allemand est presque un russe, ils détestent également les deux nations.
 Chusco et son frère se regardèrent en souriant ; leur cousin n'avait rien vu.
 Après un court prélude, Stiépan chanta d'une voix douce et triste une mélodique composition du poète national Mickiewitch, la Pilika.
 * * *
 » La Pilika, mère de nos torrents, a un lit d'or et une surface d'azur. Une belle » Mazovienne y puise de l'eau, elle a un cœur plus pur, une figure plus ravissante. »
 * * *
 « La Pilika coule dans les vallées riantes

» de Piotrkof, entre les tulipes et les narcisses ; aux pieds de la Mazovienne est la fleur de nos jeunes gens, plus ravissante » que les narcisses et les tulipes. »
 Les couplets succédèrent aux couplets ; l'assistance paraissait froide ; dans les circonstances actuelles, ce chant d'amour n'avait pas d'écho dans le cœur de cette bouillante jeunesse.
 — La voix est belle et sympathique, fit César, mais pour un sujet aussi gracieux que l'éloge de votre charmante rivière, le rythme a quelque chose de bien funèbre.
 — C'est un peu le caractère de la musique polonaise, remarqua Wladimir.
 — J'aurais préféré l'hymne national.
 — Ah ! certes, il est autrement émouvant et tu ne l'entendrais pas sans pleurer, répondit Chusco. Père, permettez-vous que...
 Le propriétaire hocha la tête.
 — Mon oncle, je vous en supplie, murmura César.
 — Ce chant est sévèrement interdit.

— La plaine est assez vaste pour éviter une surprise, objecta Georges.
 — Et les sentinelles sont posées, ajouta César.
 — Allons, fit Wladimir, je ne veux pas te refuser ta première demande.
 Et s'adressant aux Gorals :
 — Enfants, dit-il, nous sommes dans un lieu désert où Dieu seul nous écoute, faites monter vers lui la prière de notre malheureuse nation. Enfants, disons tous ensemble : Boze cos Polske !
 Il y eut un mouvement d'étonnement et d'hésitation parmi les montagnards, dont les yeux s'arrêtèrent avec mépris sur l'étranger.
 Kirposky devina leur muette protestation, il posa la main sur l'épaule de César et dit seulement :
 — C'est un Français.
 — La France est sœur de la Pologne, vive la France ! crièrent avec un élan spontané les quarante Gorals.
 — Vive la Pologne, répondit César.

heures où je suis prêt à crier: Arrêtons-le!... Mais, alors, je regarde, j'écoute et la raison me revient.

Je vois tous ceux qui vont se précipiter sur le char si jamais cet homme en était renversé. Ils sont là qui s'agitent, parlant toujours de patriotisme, mais, au premier cahot, ont vu leurs drapeaux qui passent, et on sent qu'ils vont se ruer les uns sur les autres.

Il y a bien là-bas une grande foule..., ce sont les hommes de bonne volonté; mais ils restent au loin, regardant, et laissant faire, comme toujours... il ne faut donc pas compter sur eux!

... Et alors, je reprends la route avec les autres, et je dis: Suivons le char et soutenons cet homme, qui nous conduit tous à l'abîme!... Marche! marche!... Et nous suivons: et l'étranger regarde passer cette caravane insensée!...

Oui, insensée... Mais, nous n'avons que le choix entre les folies...

Oui, insensée, car les hommes de Septembre sont dans ce char, et nous les escortons malgré nous. Ces hommes, causes de tous nos malheurs, de toutes nos hontes, ces hommes qui ont gangrené le pays!...

C'est égal, il faut suivre, crie l'implacable nécessité! Il faut aider M. Thiers dans la libération du territoire, dans la réorganisation de notre armée, dans la création des impôts; et de plus, vous êtes condamnés à la reconnaissance et pour ce qu'il a déjà fait et pour ce qu'il va faire encore! C'est épouvantable, mais cela est ainsi.

Suivons donc! suivons, hommes de la monarchie, honnêtes gens, escortons des hommes qui sont l'objet de notre mépris! Mais un seul droit nous reste, c'est de crier, sur la route: les hommes de Septembre sont des misérables!

Oui, tout en aidant le chef du pouvoir dans son œuvre, crions à tue-tête: A bas les hommes d'émeute! à bas les hommes de révolution! à bas les criminels qui ont gangrené notre pays! crions, sans nous lasser, jusqu'au bord de l'abîme...

Et puis, que Dieu prenne la France en pitié!...

Chronique Politique.

Par décret du Président de la République, les conseils d'arrondissements se réuniront le lundi 15 juillet 1872, pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Ils se réuniront, le 23 septembre, pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Il sera statué par un décret particulier en ce qui concerne le département de la Seine.

La sous-commission du budget de 1873, chargée du ministère des finances, vient de terminer l'étude du projet d'impôts sur les chevaux et les voitures.

Voici les tarifs qu'elle a arrêtés:

Paris: Voiture à quatre roues, 60 fr.;

voiture à deux roues, 40 fr.; cheval de selle ou d'attelage, 25 fr.

Communes de plus de 40,000 habitants: Voiture à quatre roues, 50 fr.; voiture à 2 roues, 25 fr.; cheval de selle ou d'attelage, 20 fr.

Communes de 20,000 à 40,000 habitants: Voiture à quatre roues, 40 fr.; voiture à deux roues, 20 fr.; cheval de selle ou d'attelage, 15 fr.

Communes de 3,000 à 20,000 habitants: Voiture à quatre roues, 25 fr.; voiture à deux roues, 10 fr.; cheval de selle ou d'attelage, 10 fr.

Communes de 3,000 habitants et au-dessous: Voiture à quatre roues, 10 fr.; voiture à deux roues, 5 fr.; cheval de selle ou d'attelage, 5 fr.

On a adopté l'article 7, qui détermine que les voitures et les chevaux imposables payeront demi-taxe lorsqu'ils seront exclusivement employés au service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition de droit de patente.

La commission a également décidé que les ministres du culte, qui étaient exemptés de l'impôt par la loi de 1862, seraient désormais astreints à le payer.

L'impôt produira, d'après les évaluations de l'administration des contributions directes, 40 millions environ.

On prétend avec une certaine assurance dans le monde diplomatique, que c'est non pas M. de Bismark, mais le cabinet militaire de l'empereur d'Allemagne, qui est obstinément opposé à la diminution du chiffre des troupes d'occupation.

Le maréchal et la maréchale Mac-Mahon ont passé vendredi la soirée à l'hôtel de la Présidence. Cette visite est considérée comme une protestation du maréchal contre les bruits auxquels son nom a été mêlé. Les rapports du maréchal et de M. Thiers sont toujours ceux d'une grande affection.

Le projet de loi relatif à la transportation contient un article 8 sur le transport gratuit à la Nouvelle-Calédonie des familles des transportés qui désirent les rejoindre. Cet article donne lieu à de grandes hésitations au sein de la commission, qui n'a adopté jusqu'ici que les sept premiers articles de ce projet légèrement modifié.

Les travaux de la commission du conseil d'État sont maintenant très-avancés. Il est probable qu'elle arrêtera définitivement dans sa réunion de mercredi prochain la liste de candidats qu'elle doit soumettre à l'Assemblée.

La gauche entreprend une campagne de banquets qui commencera par l'anniversaire de la Bastille et qui doit continuer en fêtant le retour des députés radicaux dans leurs départements pendant les vacances.

En vue de ces manifestations, le ministère de l'intérieur vient d'envoyer des instruc-

tions aux préfets de certains départements où doivent avoir lieu ces banquets.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône est convoqué pour aujourd'hui, 10 juillet.

M. de Kératry, revenant sur sa première détermination, a promis d'assister à la séance d'ouverture.

Il y a lieu de penser que l'interpellation des députés de Marseille, à propos des conflits existants entre le préfet et l'Assemblée départementale, coïncidera avec cette réunion extraordinaire.

Vendredi est arrivé à Paris, avec une mission du prince de Bismark, pour le comte d'Arnim, M. le comte Hirschfeldt, attaché au ministère des affaires étrangères à Berlin.

M. le comte d'Arnim s'est rendu immédiatement à Versailles, où il a conféré avec MM. Thiers et de Rémusat.

Le courrier est reparti dans la soirée pour Berlin.

Un nouveau grand journal politique quotidien, destiné à soutenir les intérêts conservateurs, va paraître à Paris dans quelques jours sous ce titre: *l'Espérance nationale*.

C'est le maréchal Canrobert, et non, comme on l'a dit par erreur, le maréchal Baraguay-d'Hilliers, qui présidera le conseil de guerre de Lyon, devant lequel se dérouleront les débats de l'affaire Cremer-de-Seres.

Nouvelles extérieures.

ROME.

On lit dans le *Moniteur*:

On sait que, dans une allocution récente, le Saint-Père a ordonné à la partie de la population romaine dans laquelle il a conservé des partisans et des défenseurs, de prendre part aux futures élections provinciales et municipales. Quelques journaux semblent voir dans cette résolution une reconnaissance indirecte par le Pape du gouvernement qui l'a dépouillé de ses États. « C'est ainsi, ajoute à ce propos le *Journal des Débats*, que la force des choses finit par avoir peu à peu raison des résistances les plus opiniâtres. »

Il y a là, de la part de notre confrère, une illusion bien évidente. D'abord, les élections qui vont avoir lieu à Rome n'ont pas de caractère politique, et on n'imagine pas, en effet, comment les Romains, auxquels leurs institutions municipales ont été conservées, pourraient engager, dans les élections qui se préparent, les questions qui divisent l'Italie et la Papauté.

A Rome comme ailleurs, les municipalités ont à s'occuper de l'instruction primaire, et il est fort naturel que Pie IX cherche à prévenir de ce côté des solutions contraires à la liberté de l'enseignement.

Certes, il ne nous convient pas d'envenimer, par des polémiques inopportunes, les rapports entre

l'Italie et le Saint-Père; mais on se tromperait étrangement sur la portée de l'incident qui précède si l'on voulait y voir, de la part de la cour pontificale, une adhésion quelconque à la politique qui a résolu la question romaine contre le droit des gens autant que contre l'indépendance du chef de l'Église.

Informations militaires.

On annonce dans l'armée un grand carrousel qui doit avoir lieu au mois d'août, en présence de M. le Président de la République.

Les chefs de corps ont fait établir des états nominatifs des hommes qui savent le mieux monter à cheval, ainsi que ceux des sous-officiers capables de conduire les reprises.

Ce sont les régiments casernés à Paris qui prendront part à cette solennité militaire.

En Angleterre on vient de faire l'expérience d'une nouvelle torpille, la torpille-fusée, et d'un nouveau canon monstre appelé *l'Enfant de Woolwick*, sans compter les nouveaux canons de campagne.

Partout en Europe les fonderies sont en pleine activité. Chacune d'elles travaille pour son pays et pour l'exportation.

Un ordre du général Ladmirault enjoint aux militaires de ne pas s'attarder isolément dans certains quartiers de Paris où les attaques sont devenues plus fréquentes.

On lit dans la *Patrie*:

Nous avons annoncé, il y a déjà plusieurs mois, que, par ordre du Président de la République, une enquête sur les armes portatives employées par l'infanterie pendant la dernière guerre avait été commencée. Cette enquête, faite avec le plus grand soin et d'après un questionnaire que le comité d'artillerie a rédigé, a produit d'excellents travaux, dans lesquels cet important sujet a été traité à fond.

Le ministre, sur le rapport qui lui en a été fait, a adressé des éloges ou des témoignages de satisfaction à 77 officiers de tous grades et de toutes armes. Parmi ces officiers, se trouvent un colonel, plusieurs chefs de bataillon, des capitaines, des lieutenants et des sous-lieutenants, ainsi que plusieurs officiers de marine.

Le ministre de la guerre vient de prendre un arrêté relatif à l'organisation des bibliothèques de garnison, et de faire une circulaire pour expliquer le but de cette institution.

La création dont il s'agit est intimement liée à la formation de grands cercles militaires permanents dans les villes de garnison. Il en existe déjà en Algérie, où ils sont très-fréquentés et où les officiers trouvent un emploi très-utile de leur temps.

Il n'en fallut pas davantage pour dissiper tous les soupçons.

Stiépan avait repris sa balalaïka. A la première vibration de l'instrument, tous les Polonais se découvrirent avec respect.

Au centre du cercle formé par ses compagnons, tête nue, un genou en terre au pied de la croix, le jeune homme chanta:

« Seigneur Dieu, toi qui durant tant de siècles entouras la Pologne de splendeur, de puissance et de gloire; toi qui la couvrais alors de ton bouclier tutélaire, en détournant les malheurs dont on voulait l'accabler.

» Seigneur! prosternés devant tes autels, nous t'en conjurons, daigne conserver notre patrie. »

— Boze cos Polske! répondirent les montagnards en fléchissant le genou.

« Seigneur Dieu, rends à notre Pologne son antique splendeur, fertilise nos champs et nos plaines dévastées par une guerre injuste; que le bonheur et la liberté fleurissent à jamais parmi nous, Dieu daigne apaiser ton courroux et cesse de nous éprouver.

» Seigneur! prosternés devant tes autels, nous t'en conjurons, daigne conserver notre chère patrie. »

— Boze cos Polske! s'écrièrent les Goralis tombant de nouveau à genoux.

La balalaïka pleurait sous les doigts de Stiépan, dont le chant devenait de plus en plus déchirant à chaque couplet; ses accents, plaintifs d'abord, étaient navrants.

Le cri de ses compagnons ressemblait à des sanglots, ce n'était plus un chant, mais l'explosion d'une immense douleur.

Jusqu'à César avait écouté debout avec une profonde émotion, mais quand le faucheur arriva au couplet:

« Dieu, dont le bras juste brise en un clin d'œil le sceptre des maîtres du monde, mets à néant, mets à néant les desseins perfides de nos ennemis, réveille l'espérance dans chaque âme polonaise, »

Ses compagnons, élevant tous ensemble leurs mains désarmées vers la croix, s'écrièrent avec un accent tellement déchirant:

» Seigneur, nous t'en conjurons, rends-nous notre patrie, rends-nous notre liberté! »

Brisé par une indicible émotion, le jeune homme, tombant à genoux, fondit en larmes en répétant lui aussi:

— Dieu sauve la Pologne!

A la vue de son neveu prosterné et baigné de généreuses larmes, Wladimir sentit son cœur se gonfler d'une noble fierté, il releva César, le serra sur sa poitrine et le montrant aux paysans qui se relevaient en silence, il cria d'une voix triomphante:

— Enfants! croyez-vous encore que ce soit un étranger?

— Non, non, répondirent-ils en jetant

leurs bonnets en l'air, c'est un frère, un vrai polonais. Vive la France! vive la Pologne!

— Celui qui pleure avec nous est digne de combattre aussi avec nous, fit l'impétueux Chusco en se redressant avec fierté sur sa selle. Frères, montrons-lui que nous sommes prêts, aux armes! Z, dymen Pozarow!

— Adam! Adam! que fais-tu?... enfants, je vous défends! s'écria Wladimir... malheureux, que faites-vous?

Mais déjà il n'était plus temps, en un clin d'œil les paisibles faucheurs, changés tout-à-coup en vengeurs, s'étaient groupés autour de la croix comme des soldats sous leur drapeau, d'un coup de marteau sec et rapide ils avaient fait sauter la cheville de leurs faux et emmanché à rebours les lames à la fois tranchantes comme des sabres et aiguës comme des baïonnettes.

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles diverses.

Un très-grave accident est arrivé samedi à la gare de Fergnies (Nord). Le dortoir des mécaniciens a été démolé par le choc d'un train. Un homme a été tué et un autre a été blessé très-grèvement.

L'INCENDIE DE CONSTANTINOPLE.

Une dépêche de Constantinople nous informe qu'un incendie considérable a éclaté dans la matinée d'hier, jeudi 4, dans le quartier pauvre de Scutari. Plus de mille maisons sont la proie des flammes.

Après une délibération, qui n'a pas été de longue durée, le sixième conseil de guerre, à l'unanimité, a condamné par contumax Jules Vallès à la peine de mort.

L'instruction du procès du maréchal Bazaine ne sera pas terminée avant cinq ou six semaines.

Les débats ne commenceront probablement pas avant le mois d'octobre.

La Société d'archéologie vient de nommer M. Thiers et M. Barthélemy Saint-Hilaire membres honoraires de l'Association.

Le président a reçu hier la lettre lui notifiant cette décision.

L'industriel alsacien annonce comme officielle une nouvelle qui a un très-grand intérêt pour Lyon :

L'École supérieure de commerce de Mulhouse se transporte à Lyon, élèves, professeurs et directeur.

Un décret de 1852 avait donné le nom de Code Napoléon au Code civil. Un projet de loi a été présenté, tendant à lui faire reprendre sa dénomination première. M. Paris a déposé hier le rapport de la commission chargée d'examiner ce projet. Il conclut à son adoption.

Le câble transatlantique de Brest, un instant rompu, est rétabli.

Les héritiers du maréchal Forey discutent en ce moment la question de savoir s'il serait opportun de publier les anciens mémoires laissés par le défunt. Cet ouvrage contient des révélations des plus piquantes sur l'expédition du Mexique.

C'est là justement ce qui fait hésiter les héritiers du maréchal.

M. de Kératry a demandé que l'arrêt du conseil municipal de Marseille, qui décrète l'enlèvement de la statue de Belzunce, soit cassé. Le préfet des Bouches-du-Rhône n'aborde dans son exposé des motifs, que ce point : La statue est un monument public, et le conseil n'a pas autorité pour le détruire.

Jusqu'aux animaux qui témoignent, souvent d'une façon très-ingénieuse, leur animosité contre les annexés. Les cigognes de Strasbourg sont légendaires.

Dernièrement un officier prussien passait sous un de leurs nids. Voilà tout-à-coup que vient tomber sur sa poitrine et s'ajouter à ses décorations... comment dirai-je ? un crachat, non de la Légion d'Honneur, mais de cigogne.

Colère de l'officier, qui croit à une mauvaise plaisanterie, entre dans une pharmacie en face de laquelle il se trouvait, et prétend qu'on lui a jeté de la couleur. Le pharmacien se contente de lui montrer le nid de cigogne ; mais le Prussien ne se trouve pas satisfait : « Il faut que ce nid soit enlevé, s'écrie-t-il ; je veux qu'on chasse ces vilaines bêtes. »

— Ah ! je comprends, répliqua le pharmacien, vous voulez forcer nos cigognes à opter aussi pour la nationalité française ?

Avant-hier matin, à une heure, les habitants des maisons circonvoisines du carrefour formé par les rues François-Miron, du Pont-Louis-Philippe, Vieille-du-Temple, ont été mis en émoi par une épouvantable détonation.

Une patrouille de gardiens de la paix passait sur ce pont, et une bombe meurtrière venait d'être lancée sur elle.

Tombant sur le pavé, proche le trottoir bordant la maison du marchand de vin Gaillez, à l'enseigne des *Quatre fils Aymon*, le projectile avait éclaté et ses débris s'étaient éparpillés de tous côtés, heureusement sans blesser personne.

Les agents retrouvèrent des clous, des balles, des morceaux de cuivre qui composaient la bombe.

Ces objets réunis ont été déposés chez le commissaire de police du quartier Saint Gervais.

Par qui cette bombe a-t-elle été projetée ?

On l'ignore, quant à présent.

La police informe ; ses investigations ont amené, à midi, l'arrestation d'un individu qui, paraît-il, aurait fait des aveux.

Vers minuit, des cris : Au secours ! partant de la direction de l'Ouest, attirèrent l'attention des gardiens de la paix de service sur la chaussée du Maine ; ils se hâtèrent d'accourir et se trouvèrent bientôt en présence de deux individus qui avaient terrassé un gendarme auquel, sans leur intervention, on allait sans doute faire un mauvais parti.

L'arrivée des agents fut si rapide que les deux agresseurs furent arrêtés et garrottés avant même qu'ils eussent pu se mettre en défense. Ce sont les nommés Ambroise H..., âgé de trente ans, et Paul K..., tous deux ouvriers plombiers ; ils ont été conduits immédiatement au poste et consignés à la disposition du commissaire de police du quartier.

Quant au militaire objet de leurs mauvais traitements, il a déclaré se nommer Joseph S..., appartenant à la 3^e compagnie de gendarmerie mobile, caserné à Versailles, en permission de vingt-quatre heures à Paris.

Il a fait connaître en outre qu'en passant à l'angle de la rue de l'Ouest, à côté de ses agresseurs, il entendit l'un d'eux s'écrier, sans aucune provocation de sa part : « Tiens ! en voilà encore un de ceux qui assassinent nos frères à Versailles ! Tom-bons-le ! » et, au même instant, il se sentit saisi au collet et renversé sur le sol par ces malfaiteurs, qui s'emparèrent de son sabre et paralysèrent ses mouvements en l'accablant de coups de poing.

(Gazette des Tribunaux.)

Ça et là.

Un médecin, supplanté par un de ses confrères auprès d'un de ses clients, assistait l'autre jour à l'enterrement du pauvre homme, en compagnie de son successeur.

— Eh bien ! lui dit-il, avec un sourire ironique, vous l'avez donc laissé mourir ?

— Oui ; mais vous, vous l'auriez tué, répondit l'autre : voilà la différence !

Pour être de l'histoire ancienne, ceci ne mérite pas moins quelque intérêt ; c'est un fragment d'une conversation d'Alexandre Dumas père avec la reine Hortense.

Comme elle lui demandait son opinion sur le rétablissement des Bonaparte :

— A mon avis, madame, les hommes comme Napoléon n'ont pas de père et n'ont pas de fils ; ils naissent, comme des météores, dans le crépuscule du matin, traversent d'un horizon à l'autre le ciel qu'ils illuminent, et vont se perdre dans le crépuscule du soir.

A méditer,

A la cour d'assises :

— Vous fabriquez des pièces de cent sous ?

— Oui, mon président.

— A l'effigie de Louis-Philippe ?

— Mon président, c'est par affection... on n'en voit plus, et j'aime la tête de cet homme-là, moi.

Une amusante plaisanterie du *Figaro* :

Un bon bourgeois se promène dans son salon, en proie aux plus vives inquiétudes, car dans un instant il va être père.

Arrive un recenseur, son crayon et son bulletin à la main.

— Vos nom, prénoms, âge, date de naissance et profession ?

Le bourgeois répond à toutes les questions.

— Avez-vous des domestiques ?

— Oui.

— Vous êtes marié ?

— Mais oui !

— Combien avez-vous d'enfants ?

— Trois ; mais si vous voulez me faire l'honneur d'attendre quelques minutes, dans un instant j'en aurai quatre.

Le recenseur s'installe ; on entend un grand cri, le mari disparaît ; il rentre bientôt, et, s'essuyant le front, il murmure d'une voix faible, et en se laissant tomber dans un fauteuil :

— Ecrivez : Cinq !!!

Pas plus intelligents sous la République que sous l'Empire, les garçons de bureau des ministères... prétend le *Figaro*.

M. B..., chef de bureau au ministère de l'instruction publique, est informé par le sien qu'un monsieur désire lui parler.

— A-t-il dit son nom ? demande-t-il.

— Non, monsieur, mais c'est le *préfet des demoiselles*, répond le domestique avec conviction.

C'est du préfet de la Moselle qu'il s'agissait.

Peu de jours avant, le même garçon de bureau avait annoncé le *maître d'orchestre du Conseil d'Etat*, au lieu de maître des requêtes. (Historique.)

Madame Z... est fort distraite. Elle écrivait récemment à sa couturière : « Dites-moi donc la hauteur d'une dentelle de 15 centimètres... » (Historique.)

A un examen de baccalauréat :

— Comment appelez-vous quatre vers, formant un sens complet ?

— Un quatrain.

— Bien. Et deux vers, dans les mêmes conditions ?

— Un distique.

— Bien. Et un seul vers ?

— Un seul vers ? Dame ! Le vers... solitaire ! répondit l'élève, dont le père était pharmacien.

Le général Trochu est en visite chez un de ses amis ; on parle naturellement de la loi militaire, et le général, qui ne sort jamais sans munitions oratoires, se livre à un léger discours tout en carressant un joli petit garçon blond qui est venu s'asseoir sur ses genoux.

— J'espère bien, dit l'ami au général, que le bruit de votre retraite de la Chambre n'est qu'un cancan inventé par les journaux !

— Loin de là, répond le général avec une noble indignation, je suis décidé à disparaître de la vie politique !

Aussitôt le bébé jette ses deux petits bras autour du cou du général et l'embrasse en lui disant : « Ah ! que tu es gentil ! »

— Pourquoi, mon enfant ? demande le général avec surprise.

— C'est que papa m'a dit qu'il serait si content le jour où tu l'en irais, qu'il m'achèterait un vélo-cipède !

Tableau.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Hier soir, vers onze heures, les promeneurs du pont Cessart apercevaient très-distinctement une énorme colonne de flammes qui empourrait tout l'horizon.

Le feu consumait, en effet, une meule de 15,000 kilogrammes de foin, appartenant à M. Assier, de Saint-Martin.

Rien n'a pu être sauvé ; mais cette meule, isolée au milieu de la prairie, ne pouvait communiquer l'incendie.

Nous ignorons quelle est la cause de ce sinistre.

PAUL SEIGNERET.

Le nom de l'abbé Seigneret est trop connu de nos lecteurs pour que nous ne reproduisions pas l'article suivant, publié par l'*Univers* :

Il y a quelques jours, les élèves des deux séminaires de Saint-Sulpice se réunissaient à leur maison de campagne d'Issy, pour rendre un dernier et religieux hommage au jeune martyr que la Commune avait choisi dans leurs rangs. Gardés pendant toute une année comme un précieux dépôt dans l'église Saint-Sulpice, où le vénérable curé aurait voulu les conserver toujours, les restes vénérés de Paul Seigneret venaient reposer dans cette chapelle tant aimée de Lorette, qui se relève rapidement de ses ruines, et ajouter un nouveau et touchant souvenir à ceux qui depuis deux siècles se sont accumulés dans ce pieux sanctuaire.

Tout dans la cérémonie était fait pour émouvoir. Les fonctions sacrées étaient remplies par ceux qui avaient eu avec la victime les plus intimes rapports. Le célébrant, c'était l'oncle même de Paul Seigneret, accouru pour représenter en cette circonstance une famille à la fois si éprouvée et si bénie. Les officiers inférieurs, c'étaient les compagnons du

captif, qui n'ont dû qu'à un hasard apparent, c'est-à-dire à un dessein spécial de la Providence, de n'être point les compagnons de son martyr. Autour du corps se rangeaient prêtres et laïques échappés au massacre, les témoins du courage et de la joie sereine que fit éclater la victime dans la prison de la Roquette.

On chanta une messe de *Requiem*, mais le deuil qu'imposait la liturgie n'était pas dans les cœurs. On sentait bien, en passant sous les festons de lis et de roses qui ornaient tout le parcours du cortège, et en foulant aux pieds les allées jonchées de verdure et de fleurs, que les pensées étaient à la joie, et qu'en réalité on célébrait un triomphe. Aussi, les dernières prières à peine achevées, l'hymne d'actions de grâces éclatait par un mouvement spontané de toutes les poitrines, ce *Te Deum* que le jeune martyr n'avait cessé de répéter depuis que l'image de la mort lui était apparue au fond de sa prison.

Le soir, Son Excellence le nonce apostolique, dont la visite annuelle au séminaire d'Issy, par une heureuse coïncidence, tombait ce jour-là même, voulut bien venir prier sur la tombe couverte de fleurs, et couronner cette journée bénie par de sympathiques et touchantes paroles.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

Le 2 juillet, le nommé Canezan, Célestin, âgé de 14 ans, demeurant chez son père, cultivateur au village de la Chaume, commune de Saint-Romain, avait été chargé par ses parents de conduire leurs bœufs attelés dans leur pré pour rentrer du foin. En sortant du village, soit que les bœufs aient été effrayés, soit que le jeune conducteur ait commis une imprudence, il se trouva pris entre l'attelage et un mur qui longeait le chemin, et fut serré avec tant de violence contre la muraille par le moyeu de la charrette, qu'il a eu la poitrine broyée.

La mort a été instantanée.

Dernières Nouvelles.

C'est hier que M. de Goulard, ministre des finances, a dû présenter à l'Assemblée un projet de loi d'emprunt de 3 milliards 500 millions.

Comme ce projet de loi ne peut donner lieu à de sérieuses discussions et à de longs débats au sein de la commission qui sera nommée demain, on pense que le rapport pourra être lu cette semaine. Ce vote pourrait avoir lieu samedi ou lundi prochain.

On ne parle plus du 25 juillet pour les vacances parlementaires. On reconnaît qu'il est impossible qu'elles puissent commencer avant le 10 août. Au surplus, ce n'est que vers le 16 que commencera la grande session des conseils généraux.

La commission du Conseil d'Etat a eu hier une importante séance, qui est l'avant-dernière. Elle ne peut plus tarder longtemps à soumettre à l'Assemblée ses candidats pour les places de conseillers d'Etat en service ordinaire. On pense que l'élection des vingt-deux conseillers d'Etat en service ordinaire, que l'Assemblée doit choisir sur une liste de présentation de trente-trois noms faite par la commission, exigera plusieurs scrutins, mais ne prendra qu'une séance.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 juin.

NAISSANCES.

3, Marguerite-Clotilde Razin, rue du Portail-Louis. — 5, Jules-Edouard Amiot, rue du Champ-de-Foire. — 6, Auguste-Colombel, rue Royale. — Anatole Gindrey, au Petit-Puy. — 9, Auguste Ferand, chemin Charnier. — 10, Gustave-Henri Vaisset, qui de Limoges. — Emilie-Jeanne-Marguerite Laurent, rue Bodin. — Henri Bodin, levée d'Enceinte. — 13, Albert-Léopold-Alexis Jousse-lin, rue des Capucins. — Jean-Baptiste Carry, rue du Pressoir-St-Antoine. — 16, Emma-Louise-Thérèse Harrault, rue de la Comédie. — Gustave-Paul-Mathurin Cathelineau, Grand'Rue. — 17, Augustine Gay, rue de Fenet. — Louise Bécharel, rue de Fenet. — Adolphe-Louis Massonneau, Hospice. — 18, Auguste-Emmanuel Gallé, rue de la Visitation. — Marguerite-Marie Baillé, rue de la Marmaillet. — 20, Auguste Thomail, rue de l'Echelle. — Marie-Louise Cléc, rue des Basses-Perrières. — Auguste-Joseph Martinet, rue du Pressoir-St-Antoine. — 23, Marie Mureau, rue St-Nicolas. — 24, Louis-René Chevallier, rue des

Moulins. — 26, Louis-Florentin Poigney, rue Royale. — 27, Georges Duperray, rue de Fenet. — 28, Henri-Emile Fusciller, place de l'Arche Dorée. — 30, Auguste-Constant Laigle, rue de la Visitation.

MARIAGES.

3, Mathurin-Jean Bertin, cocher, et Joséphine Thévenet, lingère, tous deux de Saumur.

10, Modeste-Valentin Thuyenot, sans profession, et Marguerite Duché, sans profession, tous deux de Saumur.

11, Joseph Guet, meunier, de Saint-Florent (veuf), et Marie-Louise Colinet, domestique, de Saumur.

17, Annet Chaffraix, maçon, et Léontine-Eugénie Vlemix, chapeletière, tous deux de Saumur.

Alphonse-Colin Dézé, typographe, et Louise-Rose Roger, lingère, tous deux de Saumur.

Noël Pianacci, employé d'octroi, et Hermance Blandin, couturière, tous deux de Saumur.

18, René Béhu, employé de commerce, et Augustine-Anne-Renée Clavier, domestique, tous deux de Saumur.

22, François-Jean Palluau, cocher, et Marie-Méranice Perdreau, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Chevallier, tailleur d'habits, et Rose-Françoise Roché, sans profession, tous deux de Saumur.

24, Louis Vallée, cocher, et Arsène Robineau, domestique, tous deux de Saumur.

25, Alexandre Damy, vannier, et Louise Loron, chapeletière, tous deux de Saumur.

Joseph Brault, domestique, et Joséphine Goizet, domestique, tous deux de Saumur.

26, Charles-Eugène Bonheur, volailler, et Marie Percher, domestique, tous deux de Saumur.

29, Louis Priou, facteur rural, et Louise-Perrine Cigogne, domestique, tous deux de Saumur.

Paul Deval, tonnelier, et Jeanne Gigot, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

1, Charles Renault, journalier, 75 ans, au Petit-Puy. — 3, Gobelet (mort-né), ancienne route de Tours. — 4, Augustine Haloiseau, lingère, 26 ans, rue Beaurepaire. — Guyard (mort-né), rue Saint-

Lazare. — 5, René Gondoin, aubergiste, 41 ans, épouse Jean Drugeon, rue de Fenet. — 7, Charles Chemineau, scieur de long, 60 ans, à l'Hospice. — 9, Marie Gallé, 2 mois, rue du Petit-Maure. — Étienne Riobé, cultivateur, 91 ans, à l'Hospice. — 10, Eugénie-Florence Dunais, marchande, 40 ans, épouse André Louis Beaumont, route de Rouen. — 12, Georges-Léon Bouilleau, 17 mois, Grand'Rue. — Marguerite Rouillier, sans profession, 78 ans, veuve Jean Gaschet, à l'Hospice. — 13, Constant Mauponné, 8 ans, à l'Hospice. — 15, Eugénie Jean-Jean, lingère, 33 ans, rue Courcouronne. — 16, Charles Million, couvreur, 51 ans, rue des Capucins. — 18, Joseph Moine, 6 mois, rue du Petit-Maure. — 19, Anne Juteau, sans profession, 83 ans, veuve Louis Siroteau, rue Saint-Nicolas. — Louise-Virginie Cadieu, sans profession, 81 ans, rue Royale. — 20, Antoinette Bouvet, 18 mois, rue de la Croix-Verte. — 20, Camille-Eugène Pinson, ecclésiastique, 33 ans, Porte-du-Bourg. — 24, Anne Billet, couturière, 46 ans, rue de la Basse-Ile. — 25, Louis Bellot, typographe, 21 ans, rue du Puits-Neuf. — 27, Marie-Augustine Aubin, sans profession, 82 ans, veuve Joseph Besnard-Trudeau, quai de Limoges. — 28, François Goislard, propriétaire, 52 ans, rue de la Chouetterie. — Firmin-Pierre Gauthier, 8 ans, rue de la Chouetterie. — 30, Claude-Armand Moricet, conservateur des hypothèques en retraite, 81 ans, rue du Petit-Thouars.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

— Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acuités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, rétrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 30 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement

aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGÉVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

57, rue Tailbourg, à Paris.

Opérations de Bourse au comptant et à terme. — Paiement immédiat de tous coupons. — Prêts et avances sur titres français et étrangers à des conditions exceptionnelles. — Ouverture de Crédit sur garanties mobilières, et escompte du papier de commerce.

En présence de la nouvelle loi, tous les titres étrangers (autrichiens, espagnols, italiens, ottomans, etc., etc.) existant en France, étant soumis, sous peine d'amende, à un impôt supplémentaire, la Société se charge de faire régulariser toutes ces valeurs; et, en présence aussi des charges sans cesse plus lourdes imposées par les gouvernements étrangers, elle se fait un devoir d'indiquer les arbitrages les plus avantageux avec les valeurs françaises.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans produit ou d'une négociation difficile et reconstituant pour les porteurs l'intégralité de leurs revenus.

Le président du conseil d'administration, LEFEBVRE-DURUPLÉ, G. O. G.

MÉDECINE INTIME. GUÉRISON immédiate des RETRÉCISSEMENTS, maladies sexuelles, vices du sang, impuissance, pertes, épuisement nerveux, etc. Les malades peuvent se traiter seuls et en secret avec la 31^e édition du PETIT GUIDE MÉDICAL du docteur Coorhn, médecin consultant, élève du service spécial de l'hôpital Necker; 300 pages, 13 planches gravées, un formulaire écrit pour les malades; pour le recevoir franco, sous double enveloppe, à domicile ou poste restante, envoyer 2 fr. 75 c. en timbres à M. le docteur Coorhn, 39, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris. LE PETIT GUIDE MÉDICAL se vend aussi chez tous les libraires.

Bulletin commercial et agricole.

BRISSAC. — 4 juillet.

Froment, l'h. 22 50 et 22 fr.
Seigle, 12 fr. 50.
Orge, 9 50.
Avoine d'hiver, 7 fr.
Foin, le quintal, 5 et 4 50.
Paille de froment et de seigle, 5 fr.

CHEMILLÉ. — 4 juillet.

Froment, l'hect., 23 et 22 fr.
Seigle, 11 fr.
Orge et sarrasin, 9 fr.
Avoine d'hiver, 7 fr.
Haricots, 35 fr.
Jarosses et vesceau, 25 fr.
Foin, le quintal, 4 fr. 50 et 4 fr. 20.
Paille de froment et de seigle, 4 fr.

POUANCÉ. — Marché du 4 juillet.

Froment, l'hectolitre, 24 à 24 50 — Orge, 8 75. — Avoine, 7 50. — Sarrasin, 9 75 à 10 25.
Colza, l'hect., 22 à 23.
Foin, les 500 kil., 22 fr.
Œufs, la douz., 0,70 c. — Beurre, le demi-kilog., 0,90 c.
Poulets, la couple, 2 fr. — Canards, la couple, 2 fr. 80.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	855	»	70	C. gén. Transatlantique, j. juill.	370	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	382 50	»	»
4 % Emprunt	84 70	»	»	Crédit Mobilier	393 75	6	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	478 75	»	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	890	»	35	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	430	»	5				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	380	»	1 25	Est, jouissance nov.	502 50	»	6 25				
— 1865, 4 %	436 50	»	3 50	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	836	»	10				
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	572 50	2	50				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	244	»	3	Nord, jouissance juillet.	940	»	5				
— libéré	244	»	1	Orléans, jouissance octobre.	815	»	»				
Banque de France, j. juillet.	3538 75	8	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	»	10				
Comptoir d'escompte, j. août.	655	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»				
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill.	483 75	»	6 25	Compagnie parisienne du Gaz.	680	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	25	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

BAINS DE MER DE PORNICHERT.

A LOUER MAISON GARNIE Sur la plage.

S'adresser au bureau du journal.

À LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

104, rue Richelieu, 104

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE. 4 FR. PAR AN. NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que deux fois par mois PARAIT MAINTENANT chaque semaine le Jeudi SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse. — Encaissement de Coupons. Echange et Libération de Titres. — Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104, Paris

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

(Société Anonyme)

TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1^o Les Travaux — 2^o L'Industrie — 3^o Les Finances.

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris. (507)

FABRIQUE D'ENCRE De PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

1^{fr}50 LE FLACON DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE PHÉNOL-BOBŒUF 3^{fr}50 LE LITRE RÉMÔSTATIQUE INSECTICIDE

PREMIER PRIX MONTYON

GUÉRIT : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pèpie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 6, rue Buffault et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 25, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Bonne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.